

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du lundi 6 décembre 2021 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19h30 sont présents les conseillers (ères) :

Lucie Bourgault
Yves Pelletier
Guylaine Chouinard
Guy Pellerin
Lucien Pelletier
Réjean Morneau

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-12-01

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 novembre 2021
4. Recettes du mois et état de la caisse
Conciliation bancaire
Comptes à accepter
5. Débats :
 - 5.1 Emploi – Employé municipal
 - 5.2 Loisirs
 - 5.2.1 Patinoire
 - 5.2.2 Projet de terrain de jeux unifié
 - 5.3 Contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et recyclables pour l'année 2022
 - 5.4 Projet aqueduc-assainissement des eaux usées
 - 5.5 Sécurité incendie
 - 5.5.1 Compensation minimale lors d'une intervention
 - 5.5.2 Rémunération des pompiers pour 2022
 - 5.6 Rapports d'audit de conformité – Adoption du budget et adoption du Plan triennal immobilisation (PTI)
 - 5.7 Avis de motion
Projet de règlement décrétant le taux de taxation, les tarifs de compensation et les modalités de perception pour l'année financière 2022
 - 5.8 Augmentation des salaires pour l'année 2022 – Élus et employés municipaux
 - 5.9 Conditions salariales de la directrice générale et secrétaire-trésorière pour l'année 2022
 - 5.10 Responsables des comités / dossiers pour l'année 2022
 - 5.11 Horaire du bureau municipal – Période des fêtes
 - 5.12 Registre public des déclarations pour dons, marques d'hospitalité ou tout autre avantage
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

2021-12-02

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la réunion ordinaire du 15 novembre 2021.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 12 562,12 \$ réparties comme suit : taxes municipales 8 095,02 \$; déneigement de l'équerre 3 863,54 \$; permis 100,56 \$, location de salle 275,00 \$; subvention PCÉ 228,00 \$. Le solde à la caisse populaire est de 338 525,71 \$.

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 30 novembre 2021

Solde au relevé de compte en date du 30 novembre 2021	352 955,09 \$
Plus dépôt en circulation	1 793,95 \$
Moins chèques en circulation	13 076,16\$
Moins Erreur inst. financière : taxes Ste-Félicité (Matane)	- 300,00 \$
Total	341 372,88 \$
Solde au grand-livre avant ajustements	341 486,97 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 \$
Frais de banque / frais spc	24,60 \$
Frais de banque / frais d'utilisation	5,00 \$
Frais de banque / frais d'utilisation	40,00 \$
Impact net des ajustements au grand-livre	-114,09 \$
Solde au grand-livre après ajustements	341 372,88 \$

2021-12-03

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement d'accepter la conciliation bancaire du 30 novembre 2021.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 9 028,19 \$

Comptes payés : 605,00 \$

2021-12-04

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 6 décembre 2021, dont copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 31 941,30 \$, plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 6 décembre 2021

Julie Bélanger, sec.-trésorière

5. DÉBATS

5.1 EMPLOI – EMPLOYÉ MUNICIPAL

L'employé municipal, monsieur Mario Chouinard, a remis une lettre de démission pour son poste d'employé municipal, effectif au 25 novembre 2021.

La municipalité offrira le poste d'employé municipal par le biais d'un feuillet postal. Les fonctions générales reliées à l'emploi sont les suivantes :

- Voirie municipale
- Montage/démontage des bandes de la patinoire extérieure, préparation de la patinoire (glaçage/entretien/soufflage), ouverture et surveillance de la salle des patineurs
- Déneigement des entrées des bâtiments municipaux
- Entretien des bâtiments et des terrains municipaux
- Entretien du gazon et entretien paysager
- Entretien des citernes du service incendie
- Toutes autres tâches connexes à l'emploi (menuiserie, mécanique, etc.)

La personne recherchée devra posséder un permis de conduire valide. Le salaire sera déterminé selon les compétences et les qualifications du candidat. Les personnes intéressées par ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae à la municipalité au plus tard le mardi 11 janvier 2022 à 16 h 00. Seules les personnes sélectionnées seront contactées. La municipalité se réserve le droit de n'accepter aucune candidature.

5.2 LOISIRS

5.2.1 Patinoire

Considérant la démission de l'employé municipal, la prise en charge de la patinoire pour la saison hivernale 2021-2022 sera offerte par le biais d'un feuillet postal selon les critères suivants :

Que la municipalité est à la recherche d'une personne intéressée à la prise en charge de la patinoire pour la saison hivernale 2021-2022. Les travaux à exécuter sont : l'entretien de la patinoire (glaçage, pelletage et soufflage), ouverture et entretien de la salle des patineurs selon l'horaire prévu. Le salaire offert sera de 500 \$ par semaine (à contrat). Les personnes intéressées par ce poste doivent donner leur nom à la municipalité au plus tard jeudi 16 décembre 2021 à 16 h. La municipalité se réserve le droit de n'accepter aucune candidature.

5.2.2 Projet de terrain de jeux unifié

Une copie électronique du projet de terrain de jeux unifié a été remis à chaque membre du conseil municipal. Quelques informations supplémentaires sont données. On reporte le sujet à la prochaine réunion ordinaire de janvier 2022.

5.3 CONTRAT POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Réjean Morneau et résolu unanimement d'accepter le contrat pour la cueillette et le transport des ordures-récupération sur le territoire de la municipalité et ensuite acheminés vers le site de transbordement de La Régie intermunicipale de gestion de déchets de L'Islet-Sud par La Régie intermunicipale de gestion des déchets de L'Islet-Sud au montant de 13 913,00 \$ pour l'année 2022, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Que la Municipalité s'engage à verser ce montant en douze (12) versements mensuels de 1 159,42 \$, payable le jour suivant la réunion ordinaire du conseil municipal.

Contribution 2022

2021-12-06 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement d'accepter la contribution 2022 de la Régie intermunicipale de gestion de déchets de L'Islet-Sud au montant de 24 582,00 \$ payable en 4 versements les 10 janvier 2022, 11 avril 2022, 11 juillet 2022 et 12 septembre 2022.

5.4 PROJET AQUEDUC-ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Afin de permettre à la municipalité de valider la faisabilité d'un projet global et de poursuivre les discussions avec le MAMH, madame Thibault, ingénieure et accompagnatrice dans le dossier, recommande aux élus de donner un mandat à une firme pour la réalisation d'une étude préliminaire sommaire concernant la mise en place des réseaux d'aqueduc et d'égout domestique de même que les systèmes de traitement correspondants et du réservoir d'eau potable.

2021-12-07 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement de mandater la firme Stantec pour la réalisation d'une étude préliminaire sommaire concernant la mise en place des réseaux d'aqueduc et d'égout domestique de même que les systèmes de traitement correspondants et du réservoir d'eau potable, selon l'offre de service en date du 1^{er} décembre 2021 au montant de 4 995 \$ (taxes en sus).

5.5 SECURITE INCENDIE

5.5.1 Compensation minimale lors d'une intervention

2021-12-08 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Réjean Morneau et résolu unanimement que lors d'une intervention en sécurité incendie, la municipalité acquittera aux pompiers deux heures en compensation minimale de service au taux prescrit.

5.5.2 Rémunération des pompiers pour 2022

2021-12-09 Il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'accepter une augmentation de la rémunération des pompiers de l'ordre de 4,4 % pour l'année 2022.

5.6 RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITE – ADOPTION DU BUDGET ET ADOPTION DU PLAN TRIENNAL IMMOBILISATION (PTI)

2021-12-10 Il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement d'accepter le dépôt, par la directrice générale, des rapports d'audit de conformité pour l'adoption du budget 2021 et pour l'adoption du plan triennal d'immobilisation 2021-2023. Que pour l'année 2022 et les suivantes, l'adoption du règlement de taxation se fera à une réunion autre que lors de la réunion exclusive pour l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation.

5.7 AVIS DE MOTION PROJET DE REGLEMENT DECRETANT LE TAUX DE TAXATION, LES TARIFS DE COMPENSATION ET LES MODALITES DE PERCEPTION POUR L'ANNEE FINANCIERE 2022

AVIS DE MOTION
2021-12-11 La conseillère Guylaine Chouinard donne avis de motion d'un Projet de règlement décrétant le taux de taxation, les tarifs de compensation et les modalités de perception pour l'année financière 2022.

Également, dépôt et présentation du Projet de règlement décrétant le taux de taxation, les tarifs de compensation et les modalités de perception pour l'année financière 2022.

5.8 AUGMENTATION DES SALAIRES POUR L'ANNEE 2022 – ÉLUS ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

2021-12-12

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement d'accepter une augmentation des salaires de l'ordre de 5 % pour les élus et les employés municipaux pour l'année 2022.

5.9 CONDITIONS SALARIALES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRESORIERE POUR L'ANNEE 2022

2021-12-13

Il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'autoriser une augmentation du salaire annuel de la directrice générale de l'ordre de 5 % pour l'année 2022 selon les mêmes conditions de travail.

5.10 RESPONSABLES DES COMITÉS / DOSSIERS POUR L'ANNEE 2022

Loisirs : Lucie

Voirie : Yves / Guy

Service incendie : Lucien

Transport Adapté : Guy

Politique famille / MADA : Guylaine

Égouts : Yves / Réjean et tous les membres

Développement économique / Tourisme / Chemin St-Rémi : Guylaine

Église : Lucien et tous les membres

Forêt de Blanche-Neige / Sentier 7 nains : Guy

Régie interm. déchets L'Islet-Sud / Matières organiques : Yves / Lucien

5.11 HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL – PÉRIODE DES FÊTES

2021-12-14

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes à partir du 20 décembre 2021. Réouverture le lundi 3 janvier 2022.

5.12 REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS POUR DONNÉS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU TOUT AUTRE AVANTAGE

En vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, art. 6) le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre des déclarations faites par un membre du conseil depuis la dernière réunion au cours de laquelle un tel extrait a été déposé, lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage.

Le registre déposé par la secrétaire-trésorière ne contient aucune déclaration pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 1^{er} décembre 2021.

6. CORRESPONDANCE

2021-12-15

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 12-2021 en date du 6 décembre 2021.

7. VARIA

7.1 Déneigement

On propose de demander à nouveau à monsieur Marcel Pelletier pour effectuer le déneigement des cours des bâtiments municipaux ainsi que le début de la rue Gagnon avec les équipements de la municipalité, le temps de trouver un nouvel employé municipal. On communiquera avec celui-ci.

7.2 Citernes incendies

On discute de l'entretien de certaines citernes incendies. On prend bonne note d'inclure ce point à la prochaine planification de travaux.

7.3 Budget

On revient sur quelques montants et taux fixés lors de la préparation du budget 2022. Après discussion, on maintient le budget tel quel.

7.4 Rencontre de pompiers

Le conseiller Lucien Pelletier, responsable du dossier de sécurité incendie, mentionne avoir rencontré les pompiers, et fait un compte rendu de la rencontre.

7.5 Église

On mentionne le besoin d'une personne pour effectuer le déneigement des entrées à l'église et à l'édifice municipal. On mentionne quelques noms d'étudiants qui pourraient peut-être être intéressés à le faire.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

2021-12-16

Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que la réunion soit levée à 21h28.

Maire

Secrétaire-trésorière